

FINANCES**Budget Primitif 2015****Décision modificative n°1**

- a) Budget principal
- b) Budget annexe d'assainissement
- c) Budget annexe du chauffage urbain
- d) Budget annexe de la restauration municipale
- e) Budget annexe service d'aide à domicile
- f) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- g) Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- h) Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy
- i) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

En cours d'année, les prévisions du budget primitif peuvent être corrigées par des décisions modificatives. Celles-ci reprennent la structure du budget primitif, sont adoptées par l'assemblée délibérante et autorisent le maire à effectuer des dépenses ou recettes revues ou complémentaires.

Cette première décision modificative a donc pour vocation :

- de s'inscrire dans le prolongement du budget primitif adopté en avril,
- pour les budgets annexes d'intégrer les résultats du compte administratif 2014 et les reports d'opérations d'investissement de 2014 sur 2015,
- de procéder à des ajustements de projets et de crédits,
- de procéder à des régularisations comptables.

L'ensemble des éléments financiers est retranscrit dans les annexes jointes au présent rapport.

Budget Principal

Cette première décision modificative inclut des écritures comptables relatives aux amortissements, à la renégociation de la dette, à la dépollution d'un terrain cédé en 2014 ainsi que la requalification d'une dépense d'investissement en indemnité suite au protocole transactionnel relatif aux travaux de toiture de l'Hôtel de Ville. Ces écritures n'ont pas d'impact budgétaire.

Ainsi, hors écritures purement comptables, la décision modificative présente un volume de recettes et des dépenses en augmentation de 151 562€ soit :

- des recettes nouvelles pour 1 012 830€ (307 798€ en investissement et 705 032€ en fonctionnement),
- un abandon de dépenses de 1 099 509€ (964 055€ en investissement et 135 454€ en fonctionnement),

- permettant de couvrir 1 251 071€ de dépenses nouvelles (725 347€ en investissement et 525 724€ de fonctionnement),
- et un ajustement à la baisse des recettes pour 861 268€ (790 000€ en investissement et 71 268€ de fonctionnement).

Les recettes

Les recettes nouvelles (+ 1 012 830€) proviennent en partie :

- ⇒ d'ajustements à la hausse par rapport aux prévisions votées lors du budget primitif suite aux notifications par les services de l'Etat :
 - du produit des amendes de police (+ 64 147€),
 - de la dotation globale de fonctionnement (+ 22 202€),
 - des fonds de péréquation : la contribution communale au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est de 1 118 786€ tandis que la prévision estimée pour le BP était de 1 150 000€. Concernant le fonds de solidarité Ile-de France, une contribution prévisionnelle de 510 000€ a été inscrite au BP. Après notification, la commune contribue pour 466 272€ mais elle perçoit cette année une attribution de 607 449€. Ivry devient bénéficiaire nette au FSRIF.
- ⇒ de la révision à la hausse de la prévision d'emprunt (+ 243 651€) liée à une incertitude quant à la date de réalisation de la cession du 10 rue P. Rigaud prévue au BP.

La révision à la baisse des recettes (- 861 268€) est liée pour l'essentiel :

- au report de la cession du bien situé 10 rue P. Rigaud (790 000€ inscrits au BP) considérant que cette transaction pourrait ne pas avoir lieu avant la fin d'exercice,
- au report de la mise en œuvre de la taxe de séjour au 1er janvier 2016 (- 70 000€) suite aux rencontres menées avec les hôteliers.

Les recettes dégagent un solde de 151 562€ pour couvrir des dépenses.

Les dépenses

Les abandons

En ce qui concerne les dépenses, certaines sont revues à la baisse (- 1 099 509€).

Les abandons de dépenses en investissement (- 964 055€) comprennent pour l'essentiel des ajustements de crédits relatifs :

- au programme d'accompagnement du groupe scolaire Rosalind Franklin suite à la reprise des mobiliers et matériels de l'école Jean Jacques Rousseau (- 115 000€),
- aux acquisitions des biens situés au 21 rue Emile Blin et au 48/50 rue Jean Jaurès (- 168 850€ et - 155 090€),
- à la réalisation par le service de la régie des travaux au conservatoire initialement prévus en entreprise (- 20 000€),
- au report de travaux d'aménagement de locaux administratifs (- 90 000€).

En fonctionnement (- 135 454€), ils comprennent notamment :

⇒ des ajustements de crédits relatifs :

- au transport des enfants handicapés (- 39 100€),
- aux fournitures scolaires pour les écoles maternelles (- 23 000€),
- à la consommation de fluides dans les bâtiments communaux (23 674€)

Les besoins nouveaux

Le solde des recettes (151 562€) et abandons de dépenses (1 099 509€) permettent de couvrir des besoins supplémentaires (1 251 071€).

En investissement, des crédits (+ 725 347€) sont nécessaires notamment pour :

- le règlement des frais notariés liés à la livraison par la SADEV de la Plateforme Charles Foix dans le cadre de la réalisation du schéma des équipements publics d'Ivry Confluences : 153 916€,
- la consignation (162 000€) dans le cadre de la préemption d'un immeuble situé au 91-93bis rue Mirabeau faisant l'objet d'un arrêté de péril non imminent,
- des travaux de démolition et de reconstitution de la couverture du centre de loisirs Robespierre dans le cadre de l'opération engagée avec l'école Jean XXIII : 100 000€,
- des travaux sur les réseaux de chauffage de la salle de boxe P. Gallais et du foyer de jeunes travailleurs L. Bertrand : 17 737€ et 13000€,
- la revalorisation des besoins en matériels dans les écoles : 66 000€,
- des crédits complémentaires suite à l'approbation du bilan définitif de l'opération de restructuration urbaine et commerciale du centre Jeanne Hachette/Marat/Voltaire : 41 041€,
- l'acquisition d'installations pour lutter contre les dépôts sauvages : 7 346€,

En fonctionnement, des crédits sont principalement sollicités pour (+ 525 724€) :

- l'externalisation de travaux d'impression suite à la panne du traceur de l'imprimerie (50 000€),
- l'intéressement à 50% des économies réalisées en N-1 par l'exploitant des chaufferies municipales dans le cadre de la maîtrise des dépenses d'énergie (23 674€),
- la réparation des horodateurs vandalisés rue P.M. Curie (10 045€),
- des prestations de nettoyage sur les quais de Seine (11 900€),
- les fournitures nécessaires à la réfection de l'escalier de secours de l'Hôtel de Ville effectuée en régie (45 900€), et à la poursuite des travaux de réfection du foyer L. Bertrand (9 632€),
- une prévision pour un éventuel accompagnement méthodologique sur les enjeux (institutionnels et financiers) de la mise en œuvre de la métropole du Grand Paris (12 000€),
- le paiement des honoraires d'expert dans le cadre du référé préventif pour la construction du groupe scolaire Rosa Parks (19 844€),
- l'abondement de crédits relatifs à la location d'installations notamment sanitaires (90 000€),

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe d'assainissement est concerné par la reprise des résultats de l'année 2014 auxquels sont imputés les reports de dépenses d'investissement.

Les résultats de l'exercice sont composés des excédents d'investissement de 3 788 203,48€ et de fonctionnement à hauteur de 1 324 603,84€.

Les reports de dépenses sont de 218 735€.

Ces données permettent de constituer des provisions pour travaux de 3 569 468,48€ et d'envisager le versement d'une participation pour les travaux d'assainissement réalisés par la SADEV dans le cadre des équipements de la ZAC Ivry Confluences de 1 323 518€.

CHAUFFAGE URBAIN

Cette décision modificative reprend les résultats de 2014 composés d'un excédent d'investissement de 405 937,98€ et d'un déficit de fonctionnement de 1 120,41€ couvert par l'ajustement des produits de la redevance.

Le résultat d'investissement permet l'inscription d'une provision pour travaux.

RESTAURATION MUNICIPALE

Les résultats de l'exercice 2014 font apparaître un déficit d'investissement de 740,72€ et un excédent de fonctionnement de 2 608,72€ permettant de couvrir les reports de dépenses de 1 868€.

Cette décision modificative intègre en investissement des demandes de crédits pour des travaux au self et l'acquisition d'un chariot, et en fonctionnement pour des fournitures électriques nécessaires à l'entretien du restaurant.

Ces dépenses sont compensées par l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe.

AIDE A DOMICILE

Cette décision modificative ne porte que sur une réaffectation comptable de crédits de fonctionnement, mal imputés lors du budget primitif.

CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE

Cette première décision modificative intègre principalement des crédits pour la réalisation de travaux dans les locaux du CMPP à hauteur de 9 999€

Ces dépenses sont financées par la subvention d'équilibre du budget principal.

SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Cette décision modificative ne présente que quelques mouvements comptables liés aux prestations infirmiers et maintenance de logiciel.

CINEMA MUNICIPAL LE LUXY

Le résultat de l'exercice 2014 du budget annexe du cinéma municipal se compose d'un excédent d'investissement de 183 567,18€ qui permet de couvrir les reports et l'inscription d'une provision pour travaux et l'acquisition de matériel de sécurité et d'hygiène.

Par ailleurs, cette première décision modificative constate quelques abondements de crédits de fonctionnement nécessaires à l'entretien et le maintien de l'activité du cinéma. Ces propositions sont compensées par la subvention d'équilibre du budget principal.

SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le résultat de l'exercice 2014 fait apparaître un excédent d'investissement de 39 880,52€. Le report de dépenses d'investissement de 6 701€ est imputé à ce résultat qui permet également l'inscription d'une provision pour la dotation en matériel dans le cadre du plan local de prévention des déchets pour 33 190,52€.

Cette première décision modificative présente également des crédits relatifs aux écritures comptables liées aux amortissements et aux annulations des titres des exercices antérieurs. Elle intègre également l'abandon de l'étude sur la tarification incitative pour l'enlèvement des déchets ménagers. En effet, la loi Notre du 7 août dernier attribue la gestion des déchets aux établissements publics territoriaux à compter de 2016.

P.J : - tableaux
- DM1 (en annexe)

FINANCES

1 a) Budget Primitif 2015

Décision modificative n°1

Budget Principal

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2015,

vu le débat en commission moyens du 16 septembre 2015,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

Par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget principal, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget principal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015

FINANCES

1 b) Budget Primitif 2015

Décision modificative n°1

Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,
vu le code général des collectivités territoriales,
vu les crédits inscrits au budget primitif 2015,
vu les résultats du compte administratif 2014,
vu le débat en commission moyens du 16 septembre 2015,
vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

Par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe d'assainissement, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe d'assainissement.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015

FINANCES

1 c) Budget Primitif 2015

Décision modificative n°1

Budget annexe du chauffage urbain

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,
vu le code général des collectivités territoriales,
vu les crédits inscrits au budget primitif 2015,
vu les résultats du compte administratif 2014,
vu le débat en commission moyens du 16 septembre 2015,
vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

Par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe du chauffage urbain, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe du chauffage urbain.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015

FINANCES

1 d) Budget Primitif 2015

Décision modificative n°1

Budget annexe de la restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2015,

vu les résultats du compte administratif 2014,

vu le débat en commission moyens du 16 septembre 2015,

vu la décision modificative n°1 ci-jointe,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe de la restauration municipale, ci-annexée.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015

FINANCES

1 e) Budget Primitif 2015

Décision modificative n°1

Budget annexe du service d'aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2015,

vu le débat en commission moyens du 16 septembre 2015,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

Par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe du service d'aide à domicile, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe du service d'aide à domicile.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015

FINANCES

1 f) Budget Primitif 2015

Décision modificative n°1

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2015,

vu le débat en commission moyens du 16 septembre 2015,

vu la décision modificative n°1 ci-jointe,

DELIBERE

Par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique, ci-annexée.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015

FINANCES

1 g) Budget Primitif 2015

Décision modificative n°1

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2015,

vu le débat en commission moyens du 16 septembre 2015,

vu la décision modificative n°1 ci-jointe,

DELIBERE

Par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile, ci-annexée.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015

FINANCES

1 h) Budget Primitif 2015

Décision modificative n°1

Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,
vu le code général des collectivités territoriales,
vu les crédits inscrits au budget primitif 2015,
vu les résultats du compte administratif 2014,
vu le débat en commission moyens du 16 septembre 2015,
vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

Par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015

FINANCES

1 i) Budget Primitif 2015

Décision modificative n°1

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2015,

vu les résultats du compte administratif 2014,

vu le débat en commission moyens du 16 septembre 2015,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

Par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe du service public d'élimination des déchets, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe du service public d'élimination des déchets.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015